

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **30 décembre 2016 à vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-~~troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Budget 2017 du CPAS - Approbation
 2. Modification budgétaire n° 2 - Ratification d'une délibération par laquelle le Collège a sollicité une réformation
 3. Budget 2017 de la Commune - Approbation
 4. Zone de secours « N.A.G.E. » - Approbation de la dotation communale
 5. Zone de Police « Les Arches » - Approbation de la dotation communale
 6. Fabriques d'églises :
 - Assesse & Trieu-Courrière - Budgets 2017
 - Sart-Bernard - Liquidation d'un subside extraordinaire
 7. FRIC 2017-2018 - Approbation d'une convention pour mission particulière confiée à l'INASEP
 8. Marché public « Acquisition de matériaux de voirie 2016 » - Ratification d'une délibération par laquelle le Collège a rectifié une erreur administrative
 9. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information
 10. Centre culturel d'Assesse - Octroi d'un subside de fonctionnement
 11. Ecoles de l'entité - Octroi d'un subside pour la location d'un chapiteau
 12. ASBL « Gal Pays des tiges et chavées » - Octroi d'une garantie bancaire

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

13. Convention des Maires pour le climat et l'énergie - Ratification
14. PCDR - Réalisation d'un projet transcommunal : « ViciGAL - Création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz namurois :
 - Approbation d'une convention liant les communes d'Yvoir, Assesse, Gesves et Ohey
 - Ratification de la convention-exécution soumise par la DGO3- Direction du Développement durable
15. Création et mise à disposition d'une ou de plusieurs mares à caractère écologique et épuratoire - Approbation d'une convention de collaboration
16. Location du droit de chasse « 2017-2025 » - Remise en location d'un lot
17. Mise à disposition de la SCRL « Foyer jambois & extensions » d'une parcelle communale sise à Assesse - Révision de la décision prise par le Conseil en date du 22 octobre 2013
18. Déplacement d'une partie d'un sentier sis à Crupet - Accord de principe
19. Sollicitations d'ORES :
 - Mise à disposition par bail emphytéotique d'une parcelle communale sise à Maillen - Accord de principe
 - Mise à disposition d'une parcelle communale sise à Sart-Bernard - Approbation du bail emphytéotique
20. Parc d'activité économique de l'entité - Cession des équipements de voirie, d'égouttage et de distribution d'eau
21. Déclassement et mise en vente d'un ancien véhicule communal
22. Régie communale autonome des Sports – Octroi d'une dotation extraordinaire
23. Maison d'enfant « Les p'tits Coucous » - Octroi d'un subside exceptionnel
24. ASBL « C.A.I.A.C. » - Octroi d'un subside ordinaire 2016.

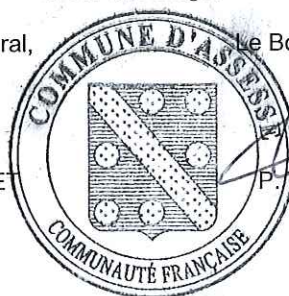
Huis-clos :

1. Services Techniques - Désignation d'un ouvrier-menuisier « D2 » sous régime contractuel « A.P.E. »
2. Enseignement - Désignations d'enseignants - Ratifications

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET



Le Bourgmestre,

P. TASIAUX